

2025

Programme de formation



ACCOMPAGNEMENT À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Objectifs pédagogiques

- Analyser et expliciter les compétences acquises lors du parcours professionnel
- Formaliser par écrit les compétences et apporter les preuves de leur maîtrise par des éléments factuels
- Acquérir une méthodologie de travail pour renseigner et justifier à l'écrit et l'oral son expérience professionnelle

Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action permettant de faire valider les acquis de l'expérience.

Cette action a pour but de favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail. Elles peuvent permettre à des travailleurs d'acquérir une qualification plus élevée.

Public concerné

- Toute personne souhaitant obtenir une certification par la voie de la VAE.

Prérequis

- **Maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter).**
- Pouvoir justifier d'au moins un an (en continu ou non) d'activités professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou volontaire en rapport direct avec la certification visée.

Durée

La durée est de droit commun de 24 heures. Il vous est possible de bénéficier d'un accompagnement personnalisé complémentaire dont les modalités d'organisation seront définies après l'entretien individuel selon les besoins en rythme.

Effectif de stagiaires prévu

Cette formation est dispensée pour 1 apprenant.

Contenu

	Module	Durée	Descriptif
1	Introduction à la VAE	2 heures	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du dispositif VAE : cadre légal et conditions d'éligibilité. - Le processus de VAE : étapes et acteurs. - Analyse du projet du candidat : motivations, certification visée



2	Analyse du parcours professionnel	6 heures	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des compétences et expériences pertinentes. - Lecture et compréhension du référentiel de certification. - Techniques d'auto-évaluation et de mise en relation avec les compétences du diplôme.
3	Constitution du dossier VAE	10 heures	<ul style="list-style-type: none"> - Structure et attentes du dossier de validation. - Techniques de rédaction : description des activités et mise en valeur des compétences. - Études de cas et analyse d'exemples de dossiers réussis. - Relecture et correction des écrits.
4	Préparation à l'oral devant le jury	6 heures	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'épreuve orale : objectifs et critères d'évaluation. - Techniques de communication et gestion du stress. - Simulation d'entretien avec mises en situation et feedback.

Modalités d'instruction et de faisabilité

Le dossier de recevabilité (livret 1)

Un CERFA interministériel contient les éléments suivants :

- Mention du diplôme choisi
- Présentation du parcours professionnel et des activités exercées en rapport avec ce diplôme
- Point sur le parcours de formation

Un certain nombre de pièces sont à joindre :

- Documents attestant **d'une année minimum** d'activité salariée, non salariée, bénévole (bulletins de salaires, attestations, certificats, etc.)
- Photocopies des certifications

À partir de ces informations le dispositif académique de validation des acquis (DAVA) ou un autre organisme de l'éducation nationale habilité va examiner votre demande. Il va réaliser une **étude personnalisée** pour cibler le ou les diplômes qui correspondent le mieux à ce que sont et ont été vos expériences.

Cette étude personnalisée fait partie intégrante de l'examen de la recevabilité qui consiste à vérifier que vous remplissez bien les conditions qui permettent d'engager une démarche de VAE. Elle prendra en compte les éléments suivants :

- Les expériences professionnelles du candidat
- Les formations suivies par le candidat



- Les compétences acquises par le candidat
- Le projet professionnel du candidat

Une notification de recevabilité ou de non-recevabilité est adressée au candidat dans les meilleurs délais. Une non-réponse de l'administration dans les deux mois qui suivent la demande vaut acceptation.

La constitution du dossier livret

Vous pouvez être accompagné dans la constitution de votre dossier VAE (livret 2). L'accompagnateur vous aide à mettre en relation vos compétences avec celles exigées par le référentiel du diplôme visé.

Nous vous proposons :

- Le dispositif d'accompagnement de droit commun de 24 heures maximum
- Un accompagnement personnalisé complémentaire (permet au candidat n'ayant pas validé l'ensemble des domaines de compétences de bénéficier d'un parcours adapté et d'une durée variable selon les besoins.

La validation

Votre livret 2 est soumis à un jury. À l'issue d'un entretien oral, celui-ci peut prononcer soit :

- une validation totale : le jury prononce l'attribution du diplôme, du titre ou du certificat de qualification.
- une validation partielle : le jury prend une décision de validation partielle et vous indique quelles sont les connaissances et compétences qui doivent faire l'objet d'un contrôle complémentaire nécessaire pour obtenir le diplôme, titre ou certificat de qualification. Dans le cadre d'une validation partielle, les domaines de compétences validés le sont définitivement.

Pour les domaines de compétences non validés, deux possibilités s'offrent à vous :

- présenter à nouveau un livret 2 pour valider les domaines de compétences que vous n'avez pas obtenus. Vous pouvez redemander un accompagnement auprès de HYGIA GLOBAL INSTITUT
- opter pour un complément de formation auprès de HYGIA GLOBAL INSTITUT. Pour ce faire, envoyez une demande écrite avec la copie de décision du jury, à hygiaglobalinstitut@gmail.com.
- aucune validation. Dans ce cas, vous avez 3 ou 5 ans (voir durée de validité de la recevabilité) pour présenter à nouveau votre livret 2. vous pouvez redemander un accompagnement auprès de HYGIA GLOBAL INSTITUT.

Méthodes et techniques pédagogiques

- Méthode expositive
- Méthode affirmative
- Méthode interrogative
- Méthode active



- Exposés
- Exercices
- Témoignage
- Lecture
- Études de cas
- Jeu de rôle
- Visionnement de films
- Simulation
- Jeux d'entreprise
- Débats
- Démonstrations
- Expérimentation
- Enquête

Moyens techniques

- 1 salle de formation de 10 participants
- Des ordinateurs
- 1 vidéoprojecteur
- 1 tableau blanc
- 1 copieur
- Connexion internet
- Un espace extérieur
- Cerfa
- Référentiel de certification

Profil des formateurs

Une formatrice en accompagnement VAE aide les candidats à valoriser leur expérience professionnelle en les guidant dans la rédaction de leur dossier et la préparation de leur passage devant le jury, en s'appuyant sur une expertise pédagogique et méthodologique adaptée à leurs besoins.

Suivi de la formation

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- *feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur*

Modalités d'évaluation

Chaque organisme certificateur est responsable de la constitution de ses jurys. C'est donc lui qui décide des dates des sessions de validation et qui vous les transmet.

A partir de votre **dossier de validation** et, selon la certification, une **mise en situation professionnelle**, le jury évalue les compétences acquises au cours de votre expérience. Il vérifie qu'elles correspondent à celles qui sont exigées par l'organisme certificateur.

L'entretien permet au jury de disposer de compléments d'informations.

1. **Validation totale** : vous obtenez intégralement la certification. La décision vous est notifiée.

2. **Validation partielle** : vous obtenez une partie de la certification. Elle est acquise définitivement. la partie est identifiée et vise l'acquisition future d'un ou plusieurs blocs de compétences. Le jury identifie les aptitudes, compétences et connaissances qui feront l'objet d'une évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du diplôme, titre ou certificat de qualification. La décision est notifiée par l'organisme certificateur.

Les parties de certification obtenues font l'objet de la délivrance soit :

- d'une attestation de compétences ;
- d'un livret de certification.

Avec ces parties de certification, vous aurez une dispense d'épreuve si le règlement fixé par l'autorité administrative, l'établissement ou l'organisme qui délivre la certification prévoit des équivalences totales ou partielles.

1. Si votre diplôme relève de l'enseignement supérieur, votre jury vous indiquera la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire et éventuellement comment les acquérir (stage, expérience professionnelle ou formations complémentaires, rédaction d'un mémoire,)
2. **Refus de validation** : vos acquis ne correspondent pas au niveau de compétences et de connaissances exigé.

Validation des blocs de compétences

Tous les blocs sont constitutifs de diplômes nationaux éligibles au CPF et pouvant être obtenus par le biais d'une VAE. A ce titre, les blocs servent de base au processus d'accès au diplôme par la voie de la VAE.

Tarif

Le tarif est établi **après un entretien individuel** qui permet de définir un parcours individualisé adapté aux besoins et au niveau du participant. Un **devis personnalisé** est systématiquement transmis avant toute inscription, détaillant le coût de la formation, la durée estimée et les possibilités de financement.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute précision.

Financements possibles

La formation préparant au Titre Professionnel Agent de Propreté et d'Hygiène peut être financée par différents dispositifs, en fonction de la situation du candidat

- **Pour les demandeurs d'emploi**
 - Financement France Travail
 - Régions et collectivités territoriales (selon les dispositifs locaux).
 - Dispositifs spécifiques pour les jeunes via les Missions Locales.
- **Pour les salariés**
 - Plan de développement des compétences (prise en charge par l'employeur).
 - CPF (Compte Personnel de Formation) : Mobilisable directement via la plateforme Mon Compte Formation.
 - Pro-A (reconversion ou promotion par alternance) pour les salariés souhaitant évoluer.



- **Pour les personnes en reconversion ou en projet individuel**
 - CPF de transition professionnelle (ex-CIF).
 - Autofinancement avec possibilité d'échéancier.
- **Autres dispositifs**
 - Financement via l'Agefiph pour les personnes en situation de handicap.
 - Accompagnement possible par les OPCO pour les entreprises relevant de la branche Propreté.

Nous vous accompagnons dans la recherche et le montage de votre dossier de financement en fonction de votre statut et de votre projet.

Modalités d'accès

- **Entretien individuel** pour vérifier l'adéquation entre la demande de diplôme et l'accompagnement.
- Étude du dossier d'inscription (CV, ou projet professionnel).

Délais d'accès

Formation accessible dans un délai de 1 mois après l'entretien individuel.

Contact

Adresse mail : hygiaglobalinstitut@gmail.com

Téléphone : 0590 59 55 69 0690 64 37 85 0690 61 56 97

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Notre organisme de formation est engagé en faveur de l'inclusion et veille à garantir l'accessibilité de ses formations aux personnes en situation de handicap.

- Un référent handicap est à disposition pour accompagner les candidats dans l'analyse de leurs besoins spécifiques.
- Des aménagements pédagogiques, organisationnels ou matériels peuvent être mis en place en fonction de la situation (adaptation des supports, rythme de la formation, modalités d'évaluation...).
- Chaque situation est étudiée de manière individuelle afin de proposer les solutions les plus adaptées, en lien avec les partenaires spécialisés (Cap Emploi, Agefiph...).

Taux

Taux de réussite globale : 100%

Nombre de candidats accompagnés : 1

Taux de satisfaction des clients: 100%